



Pourquoi s'investir dans un bourg historique ?

Au cœur d'un territoire de Culture et d'Innovation dans :

- * La logistique
- * La biotechnologie
- * L'agronomie
- * Le tourisme,

Sur Morlaix.communautaire.fr

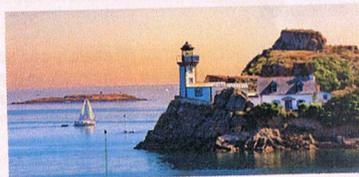
À deux pas...

De Brest Métropole,
Du technopole ANTICIPA de Lannion

À la jonction de sites prestigieux

entre :

La baie de Morlaix



Et

Les Monts d'Arrée



CONTACTS

Espace Coworking

DGS Mairie Plougonven

Katy Sibiril

Tél : 02 98 78 64 04

Mail : dgs@plougonven.fr

CCAS Plougonven

Caroline Apriou

Tél : 02 98 78 69 04

Mail :

ccas@plougonven.fr

Asso-Ucap Plougonven



Projet conçu avec le concours de...



S'investir à Plougonven ...

Pour

Créer,

Inventer,

Développer,

Partager,

**L'espace de coworking
Place de la Résistance, Plougonven**





Dans un « Espace Multiple » :

Des bureaux partagés

Une petite salle de réunion

Un espace de convivialité

Reprographie...

Mais aussi des espaces pour formation, séminaire, CA-AG, ...

- Deux salles équipées (25 personnes)

- À proximité, salle polyvalente, (avec 300 places assises)

Au centre bourg, commerces, services ...

Et pour la détente et le sport : Voie verte et vélodessée vers les grands sites des Monts d'Arrée

Mer, baignade, nautisme à 20 minutes



RÈGLEMENT ET TARIFS

Article 1 Désignation des lieux

L'espace de coworking de Plougonven est un espace de travail partagé comprenant 1 bureau partagé, 1 bureau « volant », 1 open space, 1 salle de réunion, 1 cuisine, sanitaires et douche, un espace reprographie.

Différents services sont mis à disposition des coworkers, tels qu'une imprimante photocopieuse et scanner, la mise à disposition d'un vidéoprojecteur, l'usage de la cuisine.

Ce lieu se veut ouvert à tous, et souhaite proposer un cadre idéal pour les porteurs de projets. Pour cela, plusieurs règles ont été définies afin que les coworkers travaillent dans des conditions optimales, dans le respect des autres.

Article 2 Accès à l'espace de coworking

L'espace est accessible par une clé.

Il sera remis un exemplaire de clé à chaque coworker résident, c'est-à-dire les coworkers occupant l'espace de manière régulière (location sur un mois minimum).

Les coworkers nomades devront passer à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture (9h-12h et 13h30-17h) pour récupérer une clé, qu'ils déposeront ensuite dans une boîte aux lettres. La mairie se réserve le droit d'établir des états des lieux entrant et sortant contradictoires.

Article 3 Conditions générales / Utilisation de l'espace

Chaque coworker peut installer son espace personnel comme bon lui semble, dans le respect des lieux et de ses colocataires.

Il s'engage également à ne pas faire de téléchargements illégaux ni un usage frauduleux d'Internet.

Article 4 Sécurité

Les coworkers veillent aux règles élémentaires de sécurité, à s'assurer de la fermeture des lieux et de l'extinction de toutes les lumières à leur départ.

Article 5 Parties communes / pièces partagées / discrétion

L'utilisateur devra laisser les espaces occupés propres et rangés. Dans l'ensemble du local et particulièrement dans l'open-space, il est tenu de respecter les espaces de travail de chacun tant dans l'occupation du mobilier que de l'espace sonore.

Article 6 Services communs :

L'espace de coworking de Plougonven met à disposition à tous ses utilisateurs les services suivants :

- Cuisine partagée
- Salle de bains
- Wifi
- Espace reprographie (imprimante, photocopieuse et scanner)
- Vidéoprojecteur (à réserver auprès de la Mairie)
- Cafetière et bouilloire
- Four à micro-ondes.

Article 7 Entretien des locaux / propreté / ménage

Chaque coworker sera vigilant à maintenir les espaces propres et aérés particulièrement la salle de réunion, les sanitaires et la douche, ainsi que la cuisine.

La vaisselle doit être rangée, propre et sèche, dans les meubles prévus à cet effet.

Article 8 Pertes, vols, dégâts

La municipalité de Plougonven décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégâts.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés à la municipalité.

Article 9 Tarifs 2019

	Nomade			Résident	
	1/2 journée	1 journée	10 jours	1 mois	1 année
Open space	3€	5€	35€	80€	500€
Location de bureau partagé	5€	10€	50€	120€	700€
Location de bureau privatif	7€	12€	70€	/	/
Location de salle de réunion	30€	50€	/	/	/
Tarif réduit	Premier mois gratuit pour les porteurs de projets en open space				

Les demi-journées sont définies comme suit :

- matinée : le matin jusqu'à 13h30
- après-midi : 13h30 jusqu'au soir.

Le coworker nomade ayant besoin de disposer du bureau avant 9h devra passer la veille récupérer une clé. Celui qui quittera l'espace après 17h laissera la clé dans la boîte aux lettres de la mairie.

Ces tarifs incluent l'eau, l'électricité, l'accès Internet, l'accès à l'espace reprographie.

Coworkers nomades (location sur une demi-journée à 10 jours)

Ils peuvent consommer les boissons chaudes (café/ thé) en donnant une participation libre par le biais d'un pot commun qui sera installé dans l'espace cuisine. Comme l'achat de ces consommables dépend des coworkers permanents (cf. ci-dessous), il peut également prévoir lui-même ses consommables. Ces utilisateurs n'ont pas de mise à disposition gratuite de la salle de réunion.

Coworkers permanents (location sur un mois à un an)

Ils bénéficient d'une mise à disposition gratuite de la salle de réunion, sur réservation. L'achat des boissons chaudes (café/thé) sera à leur charge, selon une organisation à définir collectivement.

Le paiement des prestations se fait par chèque.

Article 10 Affichage

L'affichage est autorisé uniquement sur les panneaux dédiés dans les espaces communs.

Article 11 Discipline générale

L'espace de coworking est non fumeur
Les animaux ne sont pas autorisés dans l'espace de coworking.
Il est interdit de ramener chez soi des équipements mobiliers appartenant à la municipalité (plantes, meubles...)

Article 12 Exclusion

Une exclusion sans préavis est prévue si le comportement d'un coworker n'est pas adapté au fonctionnement du lieu et préjudiciable